



*** HONORAIRES T.T.C. SUR PRESTATIONS DE TRANSACTION IMMOBILIERE ***

(Honoraires à la charge du vendeur ou de l'acquéreur)

I - APPARTEMENTS - VILLAS ET PROPRIETES :

PRIX DE VENTE HONORAIRES T.T.C.

De : 0 € à 38.000 € 4.000 € T.T.C. forfaitaires
de : 39.000 € à 55.000 € 10,50 % T.T.C. du prix de vente
de : 56.000 € à 70.000 € 10,00 % T.T.C. du prix de vente
de : 71.000 € à 99.000 € 9,00 % T.T.C. du prix de vente
de : 100.000 € à 150.000 € 7,50 % T.T.C. du prix de vente
au delà de : 150.000 € 6,00 % T.T.C. du prix de vente

II - TERRAINS :

Jusqu'à 59.000 € = 6.000 € T.T.C. forfaitaires.
Au delà de 59.000 € = 10,00 % T.T.C. du prix de vente.

III - IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL :

10% T.T.C. du Prix de Vente avec un minimum de 4.000 €.

*** T.V.A. - Taux en vigueur : 20,00 % Honoraires applicables au 01/04/2017**

Aucun honoraires, aucun frais de quelque nature que ce soit (publicité, affichage, etc.) ne sont dû avant la conclusion d'un contrat.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire au-delà de 25 € T.T.C.